

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la société « Caiba SA » après sa fusion avec la société « Nosoplas SLU », par les sociétés « Portobello Capital Gestión SGEIC SA », « Cobega SA » et « Sonab SL »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **Les acquéreurs :**
 - la société « Portobello Capital Gestión SGEIC SA » ;
 - la société « Cobega SA » ;
 - la société « Sonab SL ».
- **Les sociétés cibles :**
 - la société « Caiba SA » ;
 - la société « Nosoplas SLU ».

Nature de l'opération

- Fusion par absorption
- Prise du contrôle conjoint

Secteurs économiques concernés

- Le marché de la fourniture de préformes en polyéthylène téréphtalate (PET) ;
- Le marché de la fabrication et de la commercialisation d'emballages en polyéthylène téréphtalate (PET) ;
- Le marché de l'embouteillage et de la distribution de boissons non alcoolisées.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 27 juillet 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique consistant en la prise du contrôle conjoint de la société « Caiba SA » après sa fusion avec la société « Nosoplas SLU », par les sociétés « Portobello Capital Gestión SGEIC SA », « Cobega SA » et « Sonab SL ».

« Portobello Capital Gestión SGEIC SA » est une société anonyme de droit espagnol spécialisée dans la gestion de fonds d'investissement. Par l'intermédiaire des fonds qu'elle gère, elle détient des participations dans plusieurs entreprises opérant dans différents secteurs industriels et de services. Au Maroc, le groupe est notamment présent à travers les activités de « Caiba », active dans la fabrication et la commercialisation de préformes et d'emballages en polyéthylène téréphtalate (PET).

« Cobega SA » est une société anonyme de droit espagnol constituant la société mère du groupe Cobega, principalement actif dans l'embouteillage et la distribution de boissons non alcoolisées ainsi que dans plusieurs activités industrielles. Le groupe contrôle notamment « Nosoplas SLU », spécialisée dans la fabrication de résines PET recyclées et de préformes PET. Au Maroc, le groupe est présent à travers ses activités d'embouteillage et de distribution de boissons non alcoolisées.

« Sonab SL » est une société à responsabilité limitée de droit espagnol, c'est une société holding dont l'activité consiste essentiellement en la location de biens immobiliers ainsi qu'en l'administration et la gestion de participations et d'autres titres.

« Caiba SA » est une société anonyme de droit espagnol spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de préformes et d'emballages en polyéthylène téréphtalate (PET). Ses produits sont commercialisés principalement en Europe ainsi qu'au Maroc.

« Nosoplas SLU » est une société à responsabilité limitée de droit espagnol spécialisée dans la fabrication de résines PET recyclées et de préformes PET destinées principalement au secteur des eaux et des boissons rafraîchissantes. Ses activités sont essentiellement exercées en Espagne et dans d'autres États membres de l'Espace économique européen.

Fait à Rabat le 16 juillet 2026